



Acsis 33

276 Cours de l'Argonne - 33000 BORDEAUX
Tél. : 33 (0)5 56 91 38 08 - Fax : 33 (0)5 56 91 38 08
Email : info@acsis33.com - Internet : www.acsis33.com
S.A.R.L. au capital de 7 622 Euros - SIRET 428 635 395 00026 - APE 6201Z

CONTRAT « PRIVILEGE »

ENTRE LES SOUSIGNES :

La société Aquitaine Conseil Services Internet Système 33 : ACSIS 33, Société à responsabilité limitée au capital de 7623 Euros au 276 Cours de l'Argonne 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 428 635 395, représentée par Monsieur Philippe Porres, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes et agissant en qualité de gérant,

Ci-après dénommée « ACSIS 33 »
D'UNE PART,

ET

M

Adresse

Ci-après dénommée "partie contractante"
D'AUTRE PART;

Après avoir pris connaissance des documents

- des conditions générales de vente ACSIS33,

- Conditions Générales et Particulières "Contrat d'assistance et de maintenance de Maintenance"

souscrits au contrat « privilège ».

FAIT A BORDEAUX en deux exemplaires le

ACSIS 33 :

Le Client (1) :

(1) ... La signature du client sera précédée de la mention « Lu et approuvé ».



Acsis 33

276 Cours de l'Argonne - 33000 BORDEAUX
Tél. : 33 (0)5 56 91 38 08 - Fax : 33 (0)5 56 91 38 08
Email : info@acsis33.com - Internet : www.acsis33.com
S.A.R.L. au capital de 7 622 Euros - SIRET 428 635 395 00026 - APE 6201Z

SERVICES OU PRESTATIONS

CONTRAT « PRIVELEGE »

Le présent contrat Offre les avantages ci dessous détaillés :

- Prise en charge prioritaire
- Gratuité des déplacements (Bordeaux et CUB)
- Gratuité de l'assistance téléphonique
- Gratuité de la télé-intervention (si cette option est techniquement possible, hors frais de mise en service)

Tarif Horaire spécifique : 47.00 HT / 56.21 TTC

Prestation Incluse (au choix):

Première intervention d'une heure maximum incluse

NB : les employés et personnes rattachées à « la partie contractante » peuvent prétendre à bénéficier de tarifs préférentiels

DELAIS D'INTERVENTION ET DE PRISE EN CHARGE

Lorsque la partie contractante demande l'intervention de ACSIS33, nous nous engageons .

- A prendre en charge le dysfonctionnement dans les meilleurs délais
- A fournir dans les délais les plus courts (selon fournisseur) les pièces nécessaires (articles facturés)
- A mettre en œuvre les moyens nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du système

LIMITATIONS GEOGRAPHIQUES DE LA GARANTIE

L'assistance est limitée à zone incluant 50 Km aux alentours de Bordeaux (Communauté Urbaine de Bordeaux incluse). Toute intervention avec accroissement de cette distance, en raison d'un changement d'adresse du produit, entraînera une facturation, de ACSIS33 à la partie contractante, du surcoût kilométrique

Dans le cadre ou le contrat serait conclu pour une zone située au delà de 50Km, les frais de transport, de restauration et éventuellement d'hébergement seront à la charge exclusive de la partie contractante.

Ce surcoût kilométrique sera calculé en fonction .

- du véhicule utilisé pour le déplacement,
- du prix du kilomètre décidé par l'administration fiscale.

En outre les temps et délais d'intervention seront de fait augmentés d'un délais de 48 heures maximum.